

ANALYSES ET PERSPECTIVES



N°1806 – AOÛT 2018

ECONOMIE AGRICOLE

LA FILIÈRE BOIS-FORÊT

QUELLE PLACE DE LA FRANCE DANS LA MONDIALISATION FORESTIÈRE ?

La filière bois-forêt en France souffre d'un paradoxe relativement surprenant : alors que la France dispose de l'une des surfaces forestières européennes les plus importantes et d'une forêt des plus diversifiées, la filière accuse un déficit commercial chronique, nourri par une sous-exploitation de son potentiel forestier et une concurrence, mondiale et intra-européenne, particulièrement vive. Un défaut de compétitivité qui s'explique par des facteurs propres à la filière française, mais aussi par la difficulté de celle-ci à se positionner sur une chaîne de valeur mondialisée des produits bois-forêt dont les transformations du commerce ont été radicales en l'espace d'une dizaine d'années.

Avec un prélèvement annuel de 36 millions de mètres cubes, 430 000 emplois directs et indirects et un chiffre d'affaires annuel avoisinant les 60 milliards d'€, la forêt France représente un atout considérable et une ressource stratégique pour l'économie du pays. Dotée d'une surface de 17 millions d'hectares, la forêt couvre le tiers du territoire français, ce qui en fait le troisième pays européens en termes de surface forestière, sachant que l'Union européenne ne représente que 5 % de l'espace forestier mondial derrière les immenses étendues de la Taïga en Russie ou de l'Amazonie au Brésil (40 % de la couverture forestière mondiale rien que pour ces deux pays).

Pourtant, avec seulement 5 % des ressources forestières mondiales, l'Union européenne pèse pour plus de 30 % des exportations mondiales de produits forestiers (source : UN Comtrade, 2016). Une performance commerciale qui provient principalement d'une véritable orientation stratégique mise en place dans certains pays européens, afin de valoriser une ressource aux multiples débouchés. Que ce soit pour la construction, l'ameublement, l'énergie, la chimie ou la production de produits manufacturés utilisés au quotidien (papier, carton, palettes), les stratégies adoptées par ces pays traduisent leurs spécialisations productives et la mise en valeur de leurs avantages comparatifs. Face à ce mouvement, la France fait quelque peu figure d'exception, et subit davantage la concurrence aussi bien des pays tiers que de ses voisins européens malgré des dotations forestières équivalentes, du moins en apparence.

UNE FILIÈRE EN DÉCLIN

Pour comprendre les difficultés de la filière bois-forêt en France, une analyse rétrospective s'impose. Tout d'abord, deux principaux facteurs expliquent ces difficultés : la composition de la forêt française et le défaut de synergie entre l'appareil industriel et l'exploitation des ressources.

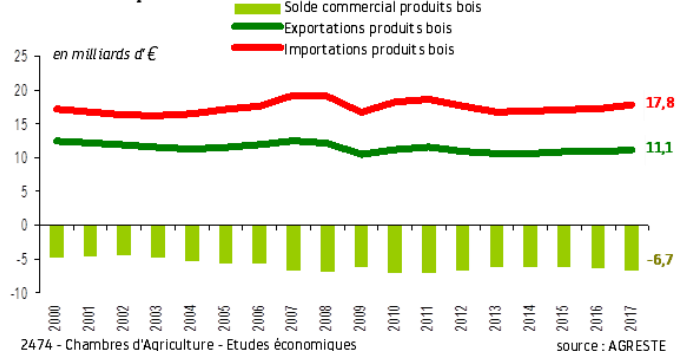
Un premier problème est posé par la composition de la forêt française : les besoins de la filière ne sont pas couverts par la composition actuelle des forêts. En effet, la forêt française est composée pour plus de 60 % de feuillus (chênes, hêtres) contre 30 % de résineux (pins, épicéas) et 5 % de peupliers. Si les feuillus sont reconnus pour leur qualité et leur durabilité, ils accusent un déficit de compétitivité par rapport aux résineux. Plus légers, avec une repousse plus rapide (notamment concernant le pin maritime) et une forme plus adaptée pour la transformation, les résineux se révèlent davantage rentables à exploiter pour les industriels, contrairement aux feuillus dont la forme tortueuse réclame davantage de travail et de main d'œuvre, et dont le temps de repousse est particulièrement long par rapport au cycle de vie d'une entreprise. On constate ici un premier facteur de déficit de compétitivité pour la filière française, d'autant plus perceptible lorsque l'on effectue une comparaison avec l'Allemagne¹ et la Suède dont les surfaces forestières sont respectivement composées de 70 % et de 80 % de résineux, et dont les secteurs de l'industrie bois-forêt ont poursuivi leur expansion à l'international.

¹ Comparaison des filières forêt-bois française et allemande. Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. CGAAER : Max Magrum, Catherine de Menthier, Jean Gault, Olivier de Lagarde. Rapport n° 12122.

Un deuxième facteur de déficit de compétitivité provient du choix de spécialisation productive du pays et de la pénétration sur le marché français par des productions étrangères dans les différentes catégories de produits bois-forêts. Si la France dégage un léger excédent sur le commerce extérieur de bois ronds, celle-ci affiche un déficit persistant sur les autres catégories de produits. Ce déficit commercial présente deux caractéristiques, structurel sur les produits type pâte à papier, papiers et cartons (entre 2 et 2,5 milliards d'€ de déficit sur ces dix dernières années), et davantage conjoncturel pour les produits du travail du bois, et les meubles et sièges en bois. Cette dernière évolution tendancielle s'est enclenchée à partir du début des années 2000, à l'issue de la création du marché unique et de l'ouverture des échanges des pays de la zone euro aux pays tiers. Les besoins spécifiques du secteur de la construction en sciages de résineux et en panneaux ont majoritairement contribué au creusement de ce déficit, en raison du manque d'offre de la filière française et de l'inadaptation des produits issus des feuillus. Sans oublier la meilleure compétitivité-prix de ces productions étrangères par rapport aux productions nationales.

Par ailleurs, le renversement de la consommation nationale en faveur de produits low-cost a favorisé les importations de meubles à bas coût, en provenance des pays de l'Est nouvellement intégrés au marché commun (Pologne, Roumanie) mais aussi des pays tiers comme la Chine qui, en plus d'être devenue un acteur majeur de la filière bois-forêt dans le monde en l'espace d'une dizaine d'années, s'est imposée comme le premier fournisseur de la France en meubles en bois en 2016. L'Italie et l'Allemagne complètent ce podium, mais avec une montée en puissance de la Pologne (4ème position), de la Roumanie (7ème) et du Viêt-Nam (9ème). Au final, le déficit de la balance commerciale française en produits bois-forêt s'élève à 6,7 milliards d'€ en 2017 (graphique 1). Un déficit assez paradoxal pour un pays développé, puisque la France exporte des produits bruts et importe des produits semi-finaux et/ou finaux à plus forte valeur ajoutée, un fonctionnement qui correspond davantage à un pays en développement.

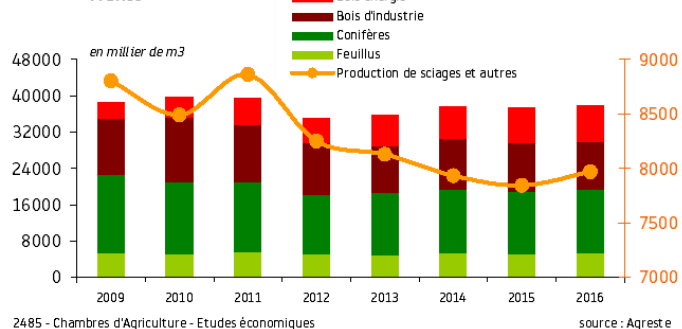
Graphique 1 - Commerce extérieur de produits forestiers français



Enfin un dernier facteur de déficit de compétitivité provient des défaillances structurelles de la filière française. Le tissu hétérogène de propriétaires forestiers en amont (75 % de la surface forestière en France est privée, répartie entre 3,5 millions de propriétaires) entraîne une sous-utilisation de la ressource forestière pour les plus petits propriétaires, de même que la densité de petites voire de très petites entreprises en aval de la filière (première et seconde transformation), représente un frein à l'industrialisation du secteur et à sa capacité à répondre aussi bien à la demande intérieure qu'extérieure.

Cette faible capacité du secteur à mobiliser la ressource forestière s'est particulièrement ressentie ces dernières années, avec d'un côté une croissance biologique ininterrompue de la surface forestière et de l'autre une diminution tendancielle de la production de sciages jusqu'en 2015 (graphique 2). La récolte de bois s'est relancée depuis 2012 en grande partie grâce à l'essor de la production de bois énergie, les récoltes de bois d'œuvre telles que les feuillus et les résineux connaissant une stagnation voir une diminution sur ces dix dernières années. Des fragilités qui relèguent la filière française loin derrière ses concurrents, alors que le secteur a connu une internationalisation croissante de son commerce lors de ces trente dernières années et que le commerce international de produits forestiers a été multiplié par cinq sur cette période².

Graphique 2 - Evolution de la récolte de bois et de sciages en France



UNE CHAÎNE DE VALEUR FORESTIÈRE EUROPÉENNE

L'internationalisation des échanges de produits bois-forêt peut être analysée en premier lieu à une échelle intra-européenne, puisque ces flux commerciaux pèsent à eux seuls près du tiers des échanges mondiaux. Au centre de ces échanges, l'Allemagne apparaît comme une véritable plaque tournante aussi bien dans le domaine des exportations que des importations. Le pays se démarque sur le secteur des exportations en dégageant des excédents commerciaux sur les produits de la papèterie et des car-

² Pierre-Marie Desclos (2014), « Quinze ans de commerce international du bois et des produits forestiers », Revue Forestière Française, Vol.66, N°3, "Regards sur la production de bois", pp. 227-236

tons, et dans une moindre mesure sur les sciages de résineux. Un avantage acquis grâce aux choix de spécialisation du pays, principalement orientée sur les secteurs de la première et seconde transformation, et accompagnée d'un développement de la mécanisation des exploitations forestières.

Toutefois, le pays est déficitaire en bois d'industrie pour le secteur de la construction et en bois d'énergie, ce qui nécessite des importations (notamment en grumes résineuses) en provenance de Pologne, de France ou d'Autriche (carte 1). A noter que les flux d'importations cumulés tous produits bois-forêt de l'Allemagne en provenance de la Pologne et de l'Autriche s'élèvent à 8 milliards de dollars, ce sont ainsi les deux principaux fournisseurs du pays, la Pologne ayant la particularité d'avoir significativement développé ses parts de marché sur le secteur des meubles en bois à des prix très compétitifs. Enfin, le cas allemand illustre un des défauts de la filière française à l'exportation, cette dernière exportant principalement des grumes vers son voisin allemand alors que celui-ci exporte vers l'hexagone des produits intégrant davantage de valeur ajoutée (panneaux, contreplaqués, papiers et cartons). La France affiche donc un déficit commercial de plus de 2 milliards d'€ vis-à-vis de l'Allemagne, soit près de 30 % de son déficit commercial total en produits bois-forêt.

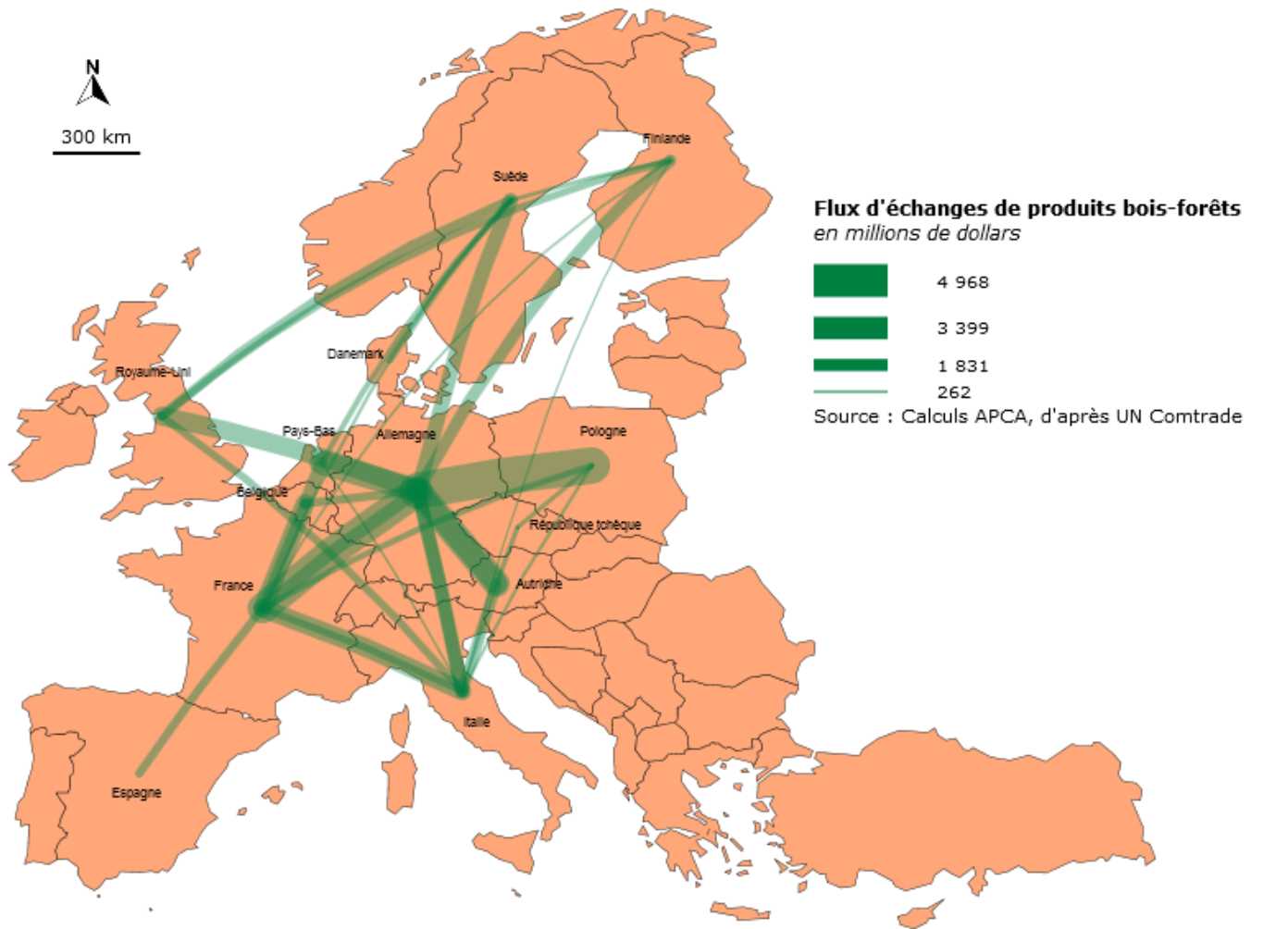
Les autres principaux nœuds de ces réseaux d'échanges intra-européens se situent au Sud et au Nord de l'Europe. L'Italie

s'est spécialisée dans la transformation de produits bruts importés afin de les réexpédier sous la forme de meubles à forte valeur ajoutée vers les marchés de consommation avec un pouvoir d'achat important (France, Allemagne, Royaume-Uni). A l'extrême Nord de l'Europe, la Suède et la Finlande s'appuient sur un réservoir forestier majoritairement constitué de résineux, et valorisé par un appareil industriel concentré sur la production de papiers-cartons ainsi que de panneaux et de contreplaqués.

LA CHINE AU CENTRE D'UNE NOUVELLE CHAÎNE DE VALEUR INTERNATIONALISÉE

L'émergence de la Chine sur le marché mondial forestier correspond à la transformation majeure des échanges mondiaux de produits forestiers. En l'espace de quinze ans, alors que la Chine pesait pour seulement 1,4 % des exportations mondiales de produits forestiers en 1995, cette part s'est fortement accrue pour atteindre 12 % en 2011³. Dans le même temps, le Canada et les États-Unis qui représentaient à eux deux plus de 25 % des exportations internationales ont vu leur part de marché se réduire à moins de 18 %, avec un déclin surtout marquée pour le Canada. La part de ce dernier pays dans les exportations mondiales de produits forestiers est ainsi passer de 14,5 % en 1995 à tout juste 7,5 % en 2011. Un changement de

Principaux échanges de produits bois-forêt dans l'Union européenne (2016)



polarité des échanges mondiaux de produits forestiers donc, notamment impulsé par un plan d'ajustement structurel de l'industrie forestière chinoise au début des années 2000, et dont le secteur des meubles en bois a particulièrement bénéficié grâce à l'accumulation de technologies et à des investissements réalisés pour la modernisation de l'appareil industriel⁴. L'output du secteur industriel forestier chinois est ainsi passé de 355,6 milliards de Yuan à plus de 2 277 milliards de Yuan entre 2000 et 2010.

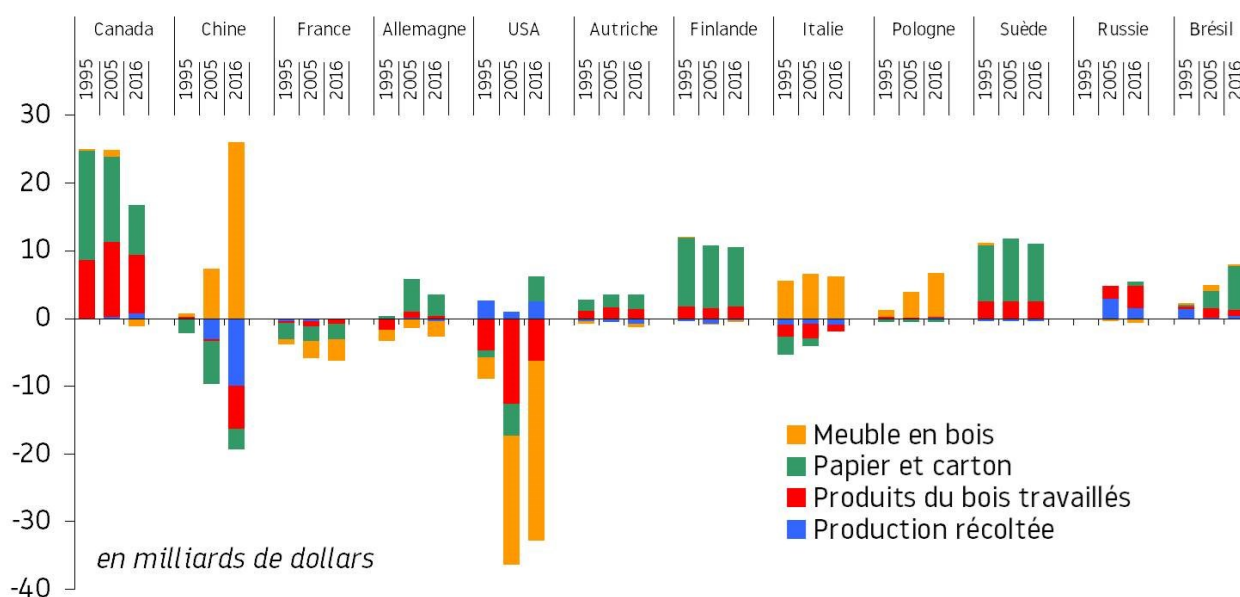
L'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001, couplée à l'abaissement progressif des droits de douane sur les importations de meubles chinois, la stratégie d'accueil des investissements directs étrangers mise en place par les pouvoirs publics chinois et la présence d'une main-d'œuvre bon marché, ont été des plus favorables aux entreprises exportatrices de meubles installées en Chine. Le principal avantage étant que ces entreprises peuvent s'installer et investir dans des unités de transformation qui produisent à moindre coûts des meubles à partir de produits bruts ou semi-finis (chinois et étrangers), captant ainsi la part la plus importante de la valeur ajoutée contenue dans le produit final. La mise en valeur de ces avantages a permis à la Chine de devenir le premier producteur et exportateur de meubles en bois dans le monde, devenant le premier fournisseur du principal marché de consommation mondial que sont les États-Unis sur ce secteur (les USA qui sont aussi le premier client des chinois en captant près de 30 % de leurs flux d'exportations). Une évo-

lution fulgurante qui permet à la Chine de dégager un excédent commercial en 2016 de 26 milliards de dollars sur le secteur des meubles en bois et de 7 milliards de dollars sur l'ensemble des produits bois-forêt (graphique 3).

La place centrale de la Chine dans l'internationalisation de la chaîne de valeur du bois n'est pas sans conséquences sur les ressources forestières des autres pays du monde. En effet, comme illustré dans le graphique précédent, la Chine est déficitaire sur les produits forestiers bruts et semi-transformés. Elle importe pour 35 milliards de dollars de produits forestiers, dont plus de 50 % en provenance d'un groupe de cinq pays exportateurs : les États-Unis (18 %), la Russie (11 %), le Canada (11 %), le Brésil (8 %) et l'Indonésie (5 %) (Source : Ressource Earth Trade, 2016). Des statistiques qui ne traduisent pas l'impact de la Chine sur le phénomène de déforestation dans les pays avec des structures institutionnelles plus fragiles.

En effet, le phénomène de déforestation dans le monde est en partie lié à l'histoire de ce processus en Chine, qui remonte à la fin des années 1950. De grandes envergures, les politiques économiques menées pour développer le pays ont eu des répercussions sur la couverture forestière chinoise. Alarmé par le phénomène au début des années 1980, année où le taux de couverture de la forêt avait chuté à son niveau le plus bas (12 %), les autorités chinoises ont progressivement mis en place des politiques de protec-

Graphique 3 - Balance commerciale des produits bois-forêt des principaux exportateurs



source : Calculs APCA,
d'après UN Comtrade

³ Bertrand M. Koebel & Anne-Laure Levét & Phu Nguyen-Van & Indradev Purohoo & Ludovic Guinard, "Productivity, resource endowment and trade performance of the wood product sector", Journal of Forest Economics, Volume 22, January 2016, Pages 24-35.

⁴ Yang Hongqiang, Chunyi Ji, Ying Nie, and, and Hong Yinxing (2012)

China's Wood Furniture Manufacturing Industry: Industrial Cluster and Export Competitiveness. Forest Products Journal: 2012, Vol. 62, No. 3, pp. 214-221.

⁵ Hua Yang, China's Natural Forest Protection Program: Progress and impacts, The Forestry Chronicle, 2017, 93(2): 113-117.

tion des réserves naturelles et de reforestation pour endiguer la dégradation de la couverture forestière. En 1998 est lancé le Programme de protection des forêts naturelles, visant à promouvoir une gestion durable des forêts tout en repeuplant au fur et à mesure le capital forestier du pays. Le taux de couverture forestière s'est ainsi relevé à plus de 20 % sur la période 2009-2013⁵.

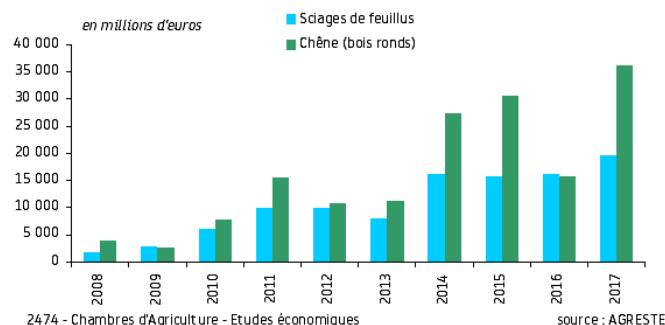
Mais pour poursuivre son expansion sur le marché mondial des produits bois-forêts et continuer d'exploiter ses avantages compétitifs sur le secteur, l'industrie forestière chinoise a donc cherché à s'approvisionner auprès des pays étrangers, et parfois de façon illégale dans les pays où les largesses administratives permettent d'outrepasser la réglementation internationale. L'Afrique subit particulièrement cette emprise de la Chine sur ses forêts, puisque les expéditions de bois recensées, dont des essences rares et protégées telles que le bois de rose, ont été multiplié par 12 entre 2004 et 2014, passant ainsi de 206 millions de dollars à plus de 2,4 milliards sur la période. Le Nigéria, le Cameroun, le Gabon et la Congo sont parmi les pays les plus touchés par ce commerce⁶.

Si les pays développés et l'Europe (dont la France), via le règlement des bois de l'Union européenne (RBUE), se sont dotés d'une législation et d'une réglementation bien plus stricte pour limiter la gestion non durable de ses ressources forestières et l'importation de bois illégaux, il n'en reste pas moins que la Chine convoite également le bois français.

LE BOIS FRANÇAIS ET LA CONVOITISE CHINOISE : MYTHE OU RÉALITÉ ?

Au même titre qu'elle absorbe des millions de tonnes de produits agricoles, à l'instar du soja dont elle est le premier importateur mondial, la Chine convoite, achète et investit dans les forêts. Si elle n'investit pas encore dans les forêts françaises, elle capte une quantité de plus en plus importante de produits issus de la forêt française. Pékin a en effet multiplié par dix ses importations ses volumes de bois importés depuis l'hexagone en une dizaine d'années (figure 4). Outre le fait que la Chine se porte acquéreur de bois bruts pour faire valoir sa spécialisation dans la transformation du bois, s'octroyant au passage une valeur ajoutée plus élevée lors des exportations de meubles notamment, la stratégie de Pékin réside dans le souci de préserver ses propres forêts, menacées qu'elles sont non seulement par une exploitation trop intensive des ressources sylvicoles, mais aussi par le réchauffement climatique qui occasionne dans le Nord du pays une progression des zones désertiques. D'autant plus que le coût du fret vers Shanghai a considérablement diminué.

Graphique 4 - Exportations de chêne et de sciages de feuillus français vers la Chine



L'étendue et les productions forestières françaises suscitent donc l'appétit chinois, qui est satisfait par le rôle décisif joué par les traders, appétit qui engendre des turbulences sur la formation du prix du chêne notamment, lequel a augmenté de 60% entre 2007 et 2017. Les industriels chinois du bois ont acheté près de 500 000 tonnes de grumes en 2017, asséchant ainsi partiellement les disponibilités pour l'industrie française du bois qui voit ses productions reculer et ses emplois disparaître. Ce processus dangereux a poussé certains pays membres de l'UE à adopter des mesures limitant les exportations de bois.

Ce constat n'est manifestement pas partagé par tout le monde. Selon certains observateurs, la hausse des exportations de bois vers la Chine concerne des essences secondaires comme le hêtre, le peuplier ou le châtaignier, ou du chêne de qualité et de dimensions inférieures aux exigences exprimées sur le marché intérieur par les industriels de la transformation. Ces derniers voient donc dans l'exportation un levier pour maintenir la production de bois et pour préserver les disponibilités forestières sur le sol français et par voie de conséquence les exploitants forestiers eux-mêmes.

Opposant les exportateurs et les défenseurs de la forêt française, le débat ne va pas s'éteindre de sitôt. A moins que l'on définisse une stratégie industrielle pour la filière bois qui déboucherait sur la formation d'un véritable secteur industriel qui serait en mesure, comme dans l'alimentation, de promouvoir et de certifier la traçabilité du bois et son mode de fabrication, mais aussi d'opérer une révolution mentale aboutissant, du côté des urbanistes et des municipalités, à construire des habitats privilégiant le bois plutôt que le béton. Les signes annonciateurs d'une telle révolution sont sans doute en voie d'émergence. En attendant, la filière bois française souffre.

Contacts : Quentin Mathieu, Thierry Pouch

⁶ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/03/28/la-chine-fait-main-basse-sur-les-forets-africaines_4891052_3212.html, consulté le 16 juillet 2018.

